

17 janvier 2011

Aux honorables députés,

Je vous écris au sujet du projet de loi Bill C-32, qui modifierait la *Loi sur le droit d'auteur* actuelle dans un sens qui compromettrait la croissance des entreprises au Canada. En tant que président et fondateur de localshow.tv, et en tant que chercheur et passionné de technologie, je suis gravement préoccupé par les dispositions qui rendraient responsables de la contrefaçon du droit d'auteur des parties qui n'ont aucunement participé à une telle contrefaçon. Il est déjà extrêmement risqué de lancer une entreprise, mais avec des mesures législatives comme le projet de loi C-32, il serait encore plus risqué de vouloir innover dans le secteur de l'information.

Le caractère paradoxal de ce projet de loi est que les titulaires actuels de droit d'auteur ont eux-mêmes bénéficié d'une époque où le droit d'auteur était moins restrictif et qui leur a permis d'obtenir leur notoriété. De nombreuses œuvres culturelles « classiques » sont en fait des « histoires populaires » revisitées qui n'étaient pas protégées par un droit d'auteur. Les entreprises de média actuelles voient dans ces « échappatoires » une menace alors que ce sont ces mêmes « échappatoires » qui leur ont fourni la possibilité de s'introduire au départ dans ce domaine. Il serait stupide de se lancer dans une lutte contre la prochaine vague d'innovateurs pour satisfaire les intérêts financiers de ces sociétés qui pourraient profiter des nouvelles possibilités qu'offre la Loi pour étouffer la concurrence et intimider les nouveaux arrivés dans ce secteur. Il est dans l'intérêt du Canada de favoriser l'innovation en *rejetant* les normes internationales, et en faisant ainsi du Canada, un incubateur unique d'entreprises Internet.

localshow.tv est intimement relié à la base de données de contenu de YouTube, et c'est pourquoi j'invite le Parlement à réfléchir à la notoriété acquise par YouTube. Dans ce cas-ci, c'est parce que YouTube a violé outrageusement le US DMCA pendant des années. Que cette entreprise a acquis une masse critique qui l'a placée au sommet de la pyramide des vidéos en ligne. Pendant ce temps, YouTube a créé une valeur immense pour les titulaires de droit d'auteur en créant de nouveaux mécanismes de distribution et en permettant ainsi de réutiliser le contenu ancien, de créer de nouvelles sources de revenu et de fonctionner comme un « échantillon gratuit » qui précède directement l'achat des médias traditionnels. Si YouTube avait fait l'objet de poursuites judiciaires dès sa naissance, l'expérience YouTube aurait pris fin de façon catastrophique, parce que cette entreprise n'avait pas les fonds nécessaires pour se défendre devant les tribunaux. En fait, YouTube a été vendu à Google pour plus d'un milliard de dollars américains et cette entreprise continue de croître et est devenue une ressource importante pour des fins commerciales, culturelles et politiques.

Le Canada veut-il favoriser ce genre d'innovation à l'intérieur de ses frontières? Ne serions-nous pas fiers si des cas de ce genre venaient plus souvent de Toronto, de Waterloo et de Vancouver, et cela ne serait-il pas une grande inspiration pour les jeunes pousses? En fait, le Parlement adopte une vision pessimiste et déformée de l'avenir qui constituera bientôt une raison de plus pour que les innovateurs décident d'aller au sud de la frontière pour fonder leurs sociétés. Les lois fiscales en vigueur sont déjà moins favorables au Canada qu'aux États-Unis et si la structure du droit canadien n'offre pas un avantage compétitif, cela entraînera inévitablement des conséquences nombreuses et préjudiciables.

Sous sa forme actuelle, le projet de loi C-32 contient une grave lacune parce qu'il part du principe fondamental qu'il convient de s'aligner sur les normes internationales, alors que ces normes internationales ont un effet préjudiciable, parce que ce n'est qu'en violant ces normes que s'opère l'innovation dans des pays comme les États-Unis. C'est pourquoi j'invite vivement le Parlement à examiner à nouveau ce principe et à adopter une vision de l'avenir dans laquelle le Canada attirerait les innovateurs à cause des orientations choisies en matière de droit d'auteur et non pas en dépit d'elles.

Veillez recevoir mes respectueuses salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ian Dennis Miller'.

Ian Dennis Miller
Président, localshow.tv